

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 17 décembre 2012

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER
Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves, MULLER Marc,
MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc (arrivé au point 101 /12),
STAERK Guy, WEBER Jean-Marc.

Absent non excusé : Mme SEYFRITZ Solange; M WILT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation : 12 décembre 2012

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Réhabilitation du caveau communal : signature d'un avenant
- Demande de portage foncier et de mise à disposition de biens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces rajouts.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2012

95/12 : BUDGET COMMUNAL 2012 : décision modificative n° 3

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents**

DECIDE le transfert de crédits suivants au sein du budget primitif 2012 sections fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Nature	Compte	Montant	Chap	Montant	Compte	Montant
67	Charges exceptionnelles	673	- 430.00 €				
66	Charges financières	6615	+ 430,00 €				
TOTAL			+ 0,00 €	TOTAL			+ 0,00 €

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Op	Chap	Nature	Compte	Montant	Op	Chap	Nature	Compte	Montant
210	21	Caveau communal	21318	+ 5 700,00 €					
211	21	Trav Presbytère	21318	+ 4 400,00 €					
215	21	Divers bâtiments (Eglise)	21318	+ 6 000.00 €					
300	21	Travaux voirie	2152	- 16 100,00 €					
TOTAL				0,00 €	TOTAL				0,00 €

96/12 REVISION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le contrat de territoire, approuvé lors de l'assemblée plénière du Conseil Général en date du 29 mars 2010, est soumis à révision à mi-parcours. La révision doit être l'occasion de remettre à plat la liste des projets du territoire qui seront soutenus par le Conseil Général.

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents,**

CONFIRME les projets suivants à inscrire pour la Commune :

- Aménagement de la route de Strasbourg pour un montant de 129 000 € HT
- Aménagement d'un accès à la route des Romains pour un montant de 120 000 € HT
- Aménagement d'un caveau communal pour un montant de 199 000 € HT
- Aménagement complémentaire du chauffage de l'Eglise pour un montant de 25 000 € HT
- Liaison cyclable intramuros pour un montant de 15 000 € HT
- Réhabilitation de la MTL pour un montant de 1 300 000 € HT (projet porté par le SIVOM)

CONFIRME l'engagement des travaux liés à l'aménagement d'un caveau communal, pour un montant réactualisé de 199 000 € HT

SOLLICITE l'attribution de la subvention auprès du Conseil Général selon les nouvelles modalités.

97/12 SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 29/09 prise en date du 28 avril 2009 décidant la réhabilitation et l'extension du bâtiment actuel de la Mairie et la volonté de se faire seconder par une aide extérieure.
- Vu** la délibération n° 02/10 portant sur l'adoption de l'Avant Projet Sommaire et arrêtant les modalités de financement
- Vu** la délibération n° 26/10 prise en date du 8 avril 2010 portant sur l'approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)
- Vu** les délibérations n° 41/10 du 10 mai 2010 et n° 52/10 du 23 juin 2010 portant attribution des marchés de travaux
- Vu** la délibération n° 21/11 du 24 février 2011 portant attribution du lot mobilier

Considérant que les travaux de restauration avec extension sont maintenant achevés et que certaines installations nécessitent la souscription d'un contrat d'entretien

Entendu les explications données par Monsieur Guy STAERK, Adjoint au Maire et après étude de 3 devis

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents ,
DECIDE**

- de **CONFIER** la maintenance des équipements de CVC (climatiseurs et VMC) de la Mairie à la société SNEF, Agence de Strasbourg domiciliée à HOERDT (Bas-Rhin) pour un montant annuel de 1 392,81 € HT
- **PREND ACTE** que ce coût d'entretien inclut la maintenance de la VMC du club-house football
- **PREND ACTE** que ce contrat d'entretien est conclu pour une durée de 1an, renouvelable par tacite reconduction.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013

98/12 : FORET : Adoption du programme des travaux pour 2013

Le Conseil Municipal,

VU le courrier adressé par l'ONF le 15 novembre 2012 relatif aux programmes prévisionnels des travaux à réaliser dans la forêt communale d'Altorf en 2013

Considérant qu'il convient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les programmes établis

Entendu les explications fournies par Monsieur le Maire

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ADOPTÉ** sans observation le programme des travaux d'exploitation et celui des travaux patrimoniaux concernant la forêt communale d'Altorf pour l'exercice 2013 tel qu'ils sont présentés par l'ONF
- **DECIDE** de porter les crédits nécessaires au budget primitif 2013

99/12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire revient sur une demande de subvention pour ravalement de façade émise par Madame Alice KLEIN pour sa maison sise 23 rue des Meuniers à Altorf. Il explique que le ravalement effectué en 1997 avait eu lieu dans un contexte particulier de reconstruction après une destruction partielle de l'habitation suite à un incendie. Lors d'une entrevue avec l'intéressée, il a été mis en avant qu'aucune demande de subvention pour ravalement de façade n'avait été sollicitée pour ce sinistre.

Entendu les explications données par Monsieur le Maire et après débat,

**Le Conseil Municipal
Après délibération,
Par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (Ch Foesser)
DECIDE à titre exceptionnel**

d'ACCORDER la subvention pour ravalement de façade, d'un montant de 350 €, à Mme Alice KLEIN pour son habitation sise 23 rue des Meuniers.

100/12 REHABILITATION CAVEAU COMMUNAL : signature d'un avenant

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que dans le cadre des travaux de création d'un caveau communal, il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot menuiserie suite à des travaux complémentaires

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 37/09 prise en date du 27 mai 2009 portant sur le projet de réhabilitation du bâtiment du Presbytère sis 6 place Saint Cyriaque à ALTORF et confiant l'opération à la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM.

Vu les délibérations n° 44/09 et 99/09 prises par le Conseil Municipal en date des 1er juillet et 17 décembre 2009 portant sur la conclusion d'un bail avec la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM ainsi que sur la sollicitation d'aides financières

Considérant que le bail stipule que la Commune se réserve expressément la jouissance de certains locaux, en partie destinés au culte et pour le reste destinés à la création d'un caveau communal

Vu la délibération n° 87/10 prise en date du 20 octobre 2010 portant sur l'adoption de l'avant projet

Vu la délibération n° 53/11 prise en date du 24 août 2011 portant sur le lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux

Vu la délibération n° 62/11 prise en date du 3 octobre 2011 portant sur l'attribution des lots liés à la création du caveau communal

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de conclure l'avenant ci-après détaillé :

Lot	Attributaires	Montant marché initial HT	Avenant HT	Nouveau montant marché HT
4 Menuiserie bois	Entreprise BAILLY 67120 MOLSHEIM	8 517,00 €	+ 184,20 €	8 701,20 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution

- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012

101/12 DEMANDE DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION DE BIENS

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents
DECIDE**

- **d'APPROUVER** les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du Code de l'Urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat de bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- **de DEMANDER** à l'EPF du Bas-Rhin d'acquiescer, de porter quatre parcelles cadastrées en section 4, numéros 157 à 160, d'une surface de 50,17 ares au lieudit « village » en vue de constituer une réserve foncière.
- **d'APPROUVER** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à

disposition de biens annexés à la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin.

102/12 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

1) Restructuration avec extension de la MTL :

Après analyse de toutes les offres par le maître d'œuvre, la Municipalité a pris les décisions suivantes :

- 7 lots peuvent être attribués, mais ne sont dans l'immédiat pas notifiés. Ces offres restent valables 90 jours.
- 14 lots ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée par le SIVOM pour ces lots, ainsi qu'une négociation avec les entreprises ayant déjà soumissionné.
- Pour le lot chauffage, les candidats devront répondre à 3 options : géothermie avec une pompe à chaleur eau-eau, chauffage au gaz avec pompe à chaleur air-eau et chauffage au gaz avec climatisation réversible.

2) Travaux route de Strasbourg :

Les travaux de génie civil sont en cours, avec comme objectif une mise en service des feux tricolores au printemps 2013.

3) Lotissement Burgweg :

Le rapport lié aux fouilles préventives n'a toujours pas été rendu. La prescription, s'il y a lieu, de fouilles complémentaire n'interviendra donc qu'au printemps 2013 et ces dernières dureront environ 3 mois au meilleur des cas. Les frais engendrés par ces fouilles, devant être pris en charge pour moitié par le lotisseur, seront répercutés sur le prix de vente des terrains. Le lotisseur espère démarrer les travaux de viabilité à l'automne 2013. Toutes les personnes intéressées par un lot ont été mises au fait de ces événements.

4) Fêtes de fin d'année :

Tous les Conseillers sont invités au concert de Noël donné par l'école le vendredi 21 décembre 2012 à 15h.

Ils sont également conviés à participer activement à la réception des vœux du Maire qui aura lieu le dimanche 6 janvier 2013 à 18h.

Le repas de Noël du personnel et des élus est fixé au 8 février 2013.

La Commune est cordialement invitée à prendre part à la cérémonie des vœux du Maire de Courchelettes le 19 janvier prochain.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	

